

En dehors des horaires d'ouverture

Accueil 24h/24h

Urgences gynéco-obstétricales :

Site Estaing : Tel : 04 73 75 01 67

Urgences Adultes

Site Gabriel Montpied : Tel : 04 73 75 07 50

Numéros d'urgence

17

Services de Police / Gendarmerie

112

Service d'urgence européen

15

Urgences médicales

18

Pompiers

114

En remplacement du 15, 17 et 18 pour les personnes sourdes, malentendantes, aphasiques, dysphasiques : envoi de SMS

Ces numéros d'urgence sont gratuits et peuvent être composés à partir d'un téléphone fixe ou portable, même bloqué ou sans crédit.

Numéro d'écoute, d'information et d'orientation

3919

Violences Femmes Info

Numéro d'écoute national destiné :

- aux femmes victimes de violences
- à leur entourage
- aux professionnels concernés

Anonyme et gratuit, il est accessible depuis un poste fixe et un mobile en métropole et dans les DOM.

Coordinnées

CHU Clermont-Ferrand – Site Estaing

Rez-de-chaussée - Niveau B0

1 Place Lucie et Raymond Aubrac
63003 Clermont-Ferrand Cedex 1

Ligne tout public ☎ 04 73 75 50 85

Ligne dédiée aux professionnels

⌚ 04 73 75 51 23

Courriel :

maisondesfemmes@chu-clermontferrand.fr

Horaires d'ouverture :

Lundi au vendredi : 8h30-16h30

Plan d'accès



ACCUEILLIR ET SOIGNER LES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE



Professionnels du Puy-De-Dôme

Soutien aux professionnels

- La Maison des femmes propose une **coordination de l'offre de soins aux femmes victimes de violences** autour de 3 grands axes : **soin, accompagnement et formation des professionnels**.
- Les actions du dispositif s'inscrivent dans un **travail de réseau** sur le territoire avec les **acteurs institutionnels, libéraux et associatifs** impliqués dans cette prise en charge.
- La Maison des femmes s'adresse aux professionnels à travers la mise à disposition d'un **lieu de ressources composé de professionnels spécialisés en victimologie**.

Textes de référence :

- *Plan interministériel de lutte contre les violences faites aux femmes 2023-2027*
- *Instruction N°DGOS/R3/2020/201 du 18 novembre 2020 relative au renforcement de la prise en charge des femmes victimes de violences sur le territoire*



N'hésitez pas à nous contacter si :

- Vous vous sentez isolé et démunis face à une situation de violences ;
- Vous avez besoin d'un conseil, d'une évaluation de seconde intention ;
- Vous sollicitez un regard d'expert ;
- Vous ressentez la nécessité d'être formé dans ce domaine ;
- Vous souhaitez faire partie d'un réseau de soins.

Les missions de la Maison des femmes

- **Coordonner et sécuriser le parcours de soins** des femmes victimes de tous types de violences (verbales, physiques, psychologiques, sexuelles, administratives, économiques, numériques, professionnelles, intra-familiales...) à travers un rôle de recours pour les professionnels de santé ;
- **Proposer une prise en charge spécialisée** pour les situations complexes en collaboration avec les équipes de prise en charge de proximité dans le cadre de consultations ou d'hospitalisations de jour ;
- **Consolider l'articulation ville-hôpital** de son territoire ;
- **Renforcer les approches de prévention, de repérage et de prise en charge des violences** par les professionnels du territoire ;
- **Développer la formation initiale et continue** dans les champs du repérage, du dépistage et de l'accompagnement des situations de violences ;
- **Développer les activités de recherche clinique et épidémiologique** dans le domaine des violences faites aux femmes.